

DÉLIBÉRATION N° 2

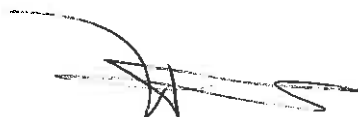
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 27 MARS 2012**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 4 novembre 2011.

Fait à Montreuil, le 27 mars 2012

Le président,



Jérôme FOURNEL

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE du 4 NOVEMBRE 2011

PARTICIPANTS

Sous la présidence de M. Jérôme FOURNEL, Directeur général des douanes et droits indirects, Président de l'EPA « La Masse des douanes », participent à la réunion :

LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme Marie-Christine LANGLAIS	Administratrice civile, chef du bureau B/3
Mme Sandrine LE GALL	Administratrice civile, chef du bureau F/1
M. Patrick ROUX	Administrateur civil, chef du bureau F/2
M. Gil LORENZO	Directeur fonctionnel, chef du bureau D/2
Mme Annick BARTALA	Directrice fonctionnelle, chef du bureau E/3
M. Marc FRADET	Directeur interrégional en Ile-de-France
M. Philippe DELASALLE	Directeur interrégional à Dijon
M. Jean-Michel PILLON	Directeur régional à Perpignan
M. Stéphane MAGE	Directeur régional à Dunkerque
M. Joseph SCHWARTZ	Directeur régional de Lorraine
M. Frédéric LAMBERT	Directeur régional à Chambéry

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

Représentants	Qualité	Syndicat	Direction de résidence
M. Roger MARTEAU	Titulaire	CFDT	Marseille
Mme Isabelle PRADERE	Titulaire	CFDT	Bayonne
M. Frédéric DECOUT	Suppléant (remplace le titulaire)	CFDT	Poitiers
M. Jacky KARPOUZOPOULOS	Titulaire	SNAD CGT	Dunkerque
Mme Lydie MAJORAL	Titulaire	SNAD CGT	Perpignan
M. Stéphane AVIT	Titulaire	SNAD CGT	Lyon
Mme Marie-Jeanne CATALA	Titulaire	FO	Montpellier
M. Jean-François REAL	Titulaire	SNCD	Lille
M. Abdelnacer KHALDI	Titulaire	SOLIDAIRES-Douanes	Ile-de-France
M. Philippe REYNAUD	Suppléant (remplace le titulaire)	SOLIDAIRES-Douanes	DNSCE
Mme Annie BENEDETTI	Titulaire	UNSA-Douanes	Pays de la Loire
M. Romain DESPOUY	Titulaire	UNSA-Douanes	Marseille

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Mme Émilie DIBOS-COUTANT, attachée d'administration au contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) ;

Mme Claire LARMAND-CANITROT, directrice fonctionnelle, adjointe au chef de l'inspection des services ;

Mme Fanny COUTURIER, inspectrice principale 2^{ème} Cl. à l'inspection des services ;

M. Hervé HULIN, administrateur civil, directeur de l'établissement à compter de janvier 2012.

POUR L'EPA :

Mme Dominique DANNA, administratrice civile, directrice de l'établissement ;

Mme Stéphanie MARIN, inspectrice principale 2^{ème} Cl., adjointe à la directrice de l'établissement ;

M. Jean-Pierre FETU, chef de service comptable, agent comptable principal ;

M. Joël MAYER, inspecteur à l'agence comptable centralisée ;

Mme Françoise GARDET, inspectrice à l'agence comptable centralisée ;

Mme Michelle MARSCHALL DEVESA, inspectrice au service central ;

Mme Pascale BRIZIO, inspectrice au service central ;

Mme Cécile SAINT-CRICQ, inspectrice au service central ;

M. Philippe THION, inspecteur au service central ;

Mme Catherine SALMOCHI, contrôleur principale au service central ;

M. Samir AYAD, contrôleur 2^{ème} Cl. au service central.

EN QUALITÉ DE SUPPLÉANTS ET D'EXPERTS :

Pour la CFDT :

Mme Annick SICARD, suppléante ;

M. Patrice CAMBRAYE, expert.

Pour le SNAD-CGT :

M. Serge BORTOLOTTI, suppléant ;

Mme Mathilde MORIVAL, suppléante.

Pour FO :

M. Martin TOLOSA, expert.

Pour le SNCD :

Mme Amandine SERRA, experte.

Pour UNSA-Douanes :

M. Hervé POLLET, suppléant ;

M. Vincent THOMAZO, suppléant.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 NOVEMBRE 2011

I. POINTS DONNANT LIEU A DÉLIBÉRATION

• POINTS GÉNÉRAUX

- Approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration (*délibération n° 1*)
- Approbation du PV du conseil d'administration du 16 mars 2011 (*délibération n° 2*)

• POINTS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS

- Approbation de la passation d'une convention de réservation auprès de la SNI pour 20 logements à Paris 17^{ème} – Programme Clichy-Batignolles (*délibération n° 3*)
- Approbation de la réservation auprès de la RIVP d'un logement rue du Dahomey – Paris 11ème (*délibération n°4*)
- Approbation de la passation d'une convention de réservation à titre gratuit et sans droit de suite auprès de la SNI pour 3 logements à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) (*délibération n°5*)

• POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

- Approbation de la reconduction au titre de 2012 de l'indemnité exceptionnelle de fonction allouée aux agents contractuels de la Masse (*délibération n° 6*)
- Approbation de l'abondement du budget alloué à la passation du marché de travaux de la cité Trinité (Martinique) (*délibération n°7*)
- Approbation de la décision modificative n° 2 du budget 2011 (*délibération n°8*)
- Approbation de la programmation immobilière 2012 (*délibération n°9*)
- Approbation du BP 2012 (*délibération n°10*)
- Remise aux domaines pour cession de la cité de Saint-Avoid (Moselle) (*délibération n°11*)
- Remise aux domaines pour cession d'un pavillon de la cité de Kourou (Guyane) (*délibération n° 12*)
- Admissions en non valeur (*délibération n°13*)
- Remise gracieuse (*délibération n°14*)

II. POINTS D'INFORMATION

• ORGANISATION DES SERVICES

- Fin du resserrement du réseau comptable au sein de l'ACC (rapatriement des comptabilités secondaires des Antilles – Martinique/Guadeloupe/Guyane)

• POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

- Renonciation à la réservation auprès de la RIVP d'un logement rue Louis Blanc – Paris 10ème
- Moratoire d'un an accordé au CA du 19 novembre 2010 pour la remise de la cité des Rousses (Jura)

La séance est ouverte à 9h35 par M. FOURNEL, président du conseil d'administration de l'établissement public administratif (EPA) la Masse des douanes, qui constate que le quorum est atteint.

Mme MARSCHALL DEVESA est désignée secrétaire de séance et Mme CATALA (FO), secrétaire-adjointe.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, le président présente M. Hervé HULIN, administrateur civil, actuel chef de service des affaires juridiques et financières de la direction des espaces verts et de l'environnement à la Ville de Paris, destiné à rejoindre la direction de l'établissement public en janvier 2012, en remplacement de Mme DANNA.

M. HULIN a assisté à la commission restreinte du 17 octobre 2011 et participe au conseil d'administration en tant qu'invité.

M. HULIN indique qu'il possède 25 années d'expérience à la Ville de Paris, où il a exercé diverses fonctions administratives, et qu'il est actuellement chef du service des affaires juridiques et financières de la direction des espaces verts et de l'environnement, où il rencontre des problématiques similaires à celles de l'EPA. Il se réjouit de rejoindre rapidement la direction de l'établissement.

Le président demande aux organisations syndicales si elles souhaitent faire une déclaration préalable.

M. THOMAZO pour l'UNSA-Douanes, M. AVIT pour le SNAD CGT, Mme CATALA pour FO et le SNCD (déclaration préalable commune), Mme PRADERE pour la CFDT et M. KHALDI pour SOLIDAIRES-Douanes, donnent lecture des déclarations préalables annexées au présent procès-verbal et numérotées de 1 à 5.

En réponse, le président remercie tout d'abord les organisations syndicales des messages de satisfaction délivrés à l'attention de Mme DANNA et de ses équipes, pour la qualité du travail effectué au cours de ces trois années de direction.

A cet égard, il souligne la bonne santé financière de l'établissement, résultant notamment d'une gestion budgétaire rigoureuse, qui favorise aujourd'hui la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de rénovation et de réservation de logements.

Le président rappelle que le budget primitif 2012 est bâti sur le doublement de la subvention attribuée à l'EPA (portée à 1 M d'€ pour les années 2011, 2012 et 2013). Cet élément, loin d'être neutre en termes financiers, mérite d'être mentionné dans le contexte actuel des finances publiques et démontre un réel attachement de l'administration douanière à l'établissement public de la Masse.

Le président ajoute par ailleurs que les sujets de la cité de Saint-Avoid et de l'augmentation des loyers, évoqués par les organisations syndicales dans leurs déclarations, seront traités en temps utile, suivant le déroulé de l'ordre du jour.

Compte tenu des derniers développements intervenus sur ce dossier, le président propose en outre de modifier l'ordre du jour en y ajoutant un point d'information spécifique concernant le projet de rénovation des bâtiments G et K de la cité de "La Joliette" à Marseille.

Le président indique enfin qu'il souhaite, au regard des remarques émises en déclarations liminaires, préciser deux points :

Le premier point concerne le retour des produits de cession sur le Compte d'Affectation Spéciale (CAS), sujet largement évoqué au cours du précédent conseil d'administration, où le président avait fait part des difficultés rencontrées par l'EPA pour obtenir le retour des sommes dues au titre des cessions.

Ce dossier a nécessité l'arbitrage du cabinet du Premier ministre sur la situation particulière de l'EPA, au regard de son objet social, notamment. Le président rappelle que, suite à cet arbitrage, le principe d'un retour d'une partie des produits de cession (65%) pour les cités Masse remises à France Domaine est ainsi confirmé. Concernant les fonds en attente, la situation devrait rapidement évoluer et conduire à une affectation des crédits visés à l'établissement. La tranche conditionnelle 2011, maintenue au Budget Primitif (BP) 2012, devrait ainsi pouvoir être libérée.

Le deuxième point a trait à l'adaptation du parc aux besoins des agents en activité.

Le président précise que l'EPA n'est légitimement pas en capacité d'anticiper l'évolution de la cartographie douanière lui permettant d'adapter à court terme l'offre de logements. Il fait toutefois remarquer que la politique menée par l'établissement en matière de cession, d'investissement et de réservation est en totale cohérence avec les besoins et les tensions en logements identifiés dans les différentes régions.

Les produits des cessions sont réinvestis dans des secteurs où les besoins sont avérés et où l'offre est insuffisante.

A l'issue de ces précisions, le président propose d'examiner successivement les points à l'ordre du jour.

Mme MAJORAL (SNAD-CGT) s'inquiète de l'absence de réponse du président à la demande de retrait de l'ordre du jour du point relatif à la cession de la cité de Saint Avold (délibération n°11).

Le président précise qu'il ne souhaite pas faire un retrait préalable de ce point de l'ordre du jour, afin de pouvoir en débattre sur le fond et entendre l'argumentation de chacun.

I - POINTS DONNANT LIEU A DÉLIBÉRATION.

1. POINTS GÉNÉRAUX

• Approbation de l'ordre du jour.

Le président demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour présenté modifié.

En l'absence de remarques des organisations syndicales, le président soumet au vote la délibération n° 1.

Votent pour : CFDT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

Vote contre : SNAD-CGT

La délibération n° 1 est adoptée : l'ordre du jour, modifié, est approuvé.

• Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2011.

Le président demande si le procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2011 suscite des remarques.

En l'absence de remarques, le président soumet au vote la délibération n° 2.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité : le procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2011 est approuvé.

2. POINTS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS

• Approbation de la passation d'une convention de réservation auprès de la Société Nationale Immobilière (SNI) pour 20 logements à Paris 17^{ème} - Programme « Clichy Batignolles ».

Le président donne la parole à Mme DANNA qui présente le projet de réservation.

Il s'agit d'un programme neuf situé à proximité du métro "Porte de Clichy", dans le quartier dit Z.A.C. Clichy-Batignolles, en complète rénovation, doté d'équipements publics (crèches, écoles...) et de commerces.

Le montant réduit des droits de réservation garantissant à l'EPA un droit de suite sur 20 ans (35 000 à 48 000 € l'unité, soit un coût total de réservation de 807 000 €) permet à l'EPA de réserver 20 logements (7 T1, 11 T2 et 2 T3) dans un immeuble labellisé "basse consommation" comportant 9 étages.

Le niveau des charges reste modéré (1,50€ / m²), les systèmes de chauffage et d'eau sont collectifs et les plafonds de ressources applicables ("Borloo neuf") demeurent compatibles avec les revenus des agents potentiellement concernés.

La Commission Régionale de la Masse (CRM) d'Ile-de-France, consultée le 12 mai 2011, s'est prononcée favorablement sur ce projet de réservation.

Le président précise, qu'à l'occasion de ce CA, un total de 24 logements sera réservé sur la région parisienne, répondant ainsi à la priorité de l'EPA de recentrer ses efforts sur cette zone à forte tension immobilière.

En l'absence de remarques, le président soumet au vote la délibération n° 3.

Votent pour : CFDT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

S'abstient : SNAD-CGT

La délibération n° 3 est adoptée : la passation d'une convention de réservation auprès de la SNI pour 20 logements à Paris 17^{ème} - Programme ZAC Clichy Batignolles est approuvée.

M. KARPOUZOPOULOS (SNAD-CGT) intervient pour expliquer l'abstention de son organisation. Il indique que le SNAD-CGT souhaite prioritairement un recours à l'investissement immobilier plutôt que la conduite d'une politique de réservation très onéreuse.

Il réaffirme son désaccord avec la décision prise de ne pas reconduire la convention de réservation de la rue Richer (Paris 9^{ème}), pénalisant notamment les agents exerçant leurs fonctions à la Gare du Nord.

Mme CATALA fait remarquer que la proposition émise ce jour par le SNAD-CGT rejoint la demande présentée à plusieurs reprises par le SND FO. Elle indique à ce titre qu'un dossier argumenté, visant à démontrer que l'investissement foncier pouvait s'avérer plus rentable que le système actuel de réservation, avait été présenté en séance par son organisation, il y a cinq ans. Mme CATALA précise que l'impossibilité juridique pour l'EPA de souscrire un emprunt avait alors été invoquée par la direction de l'établissement pour rejeter cette proposition.

Le président relève que pour un montant d'investissement de 800 000 €, l'EPA peut aujourd'hui réserver 24 logements. L'établissement ne serait en revanche pas en capacité d'acquérir plus de 2 appartements pour un prix équivalent au cœur de Paris. Le président précise en outre que ce calcul doit inclure les charges générées par une accession à la propriété, susceptibles d'être particulièrement élevées.

S'agissant de la convention de réservation de la rue Richer, Mme DANNA explique par ailleurs que les conditions de renouvellement imposées par le bailleur (Gallia) étaient comparativement moins attractives (réservation unitaire plus onéreuse et droit de suite plus court) que celles offertes par la SNI pour la réservation des 20 logements de Batignolles.

Mme DANNA indique enfin, qu'après enquête, seuls 4 agents sur les 21 habitant la rue Richer travaillent à la Gare du Nord.

S'agissant de la souscription d'un emprunt pour l'investissement immobilier, Mme DANNA rappelle que le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM), consulté sur ce sujet, avait répondu que l'EPA n'était pas autorisé à contracter d'emprunt, ce que le président confirme.

MM. MARTEAU (CFDT) et THOMAZO (UNSA Douanes) rejoignent les syndicats SNAD-CGT et FO sur la priorité à donner à l'investissement et l'accession à la propriété, plutôt qu'à une politique onéreuse de réservation de logements.

• **Approbation de la réservation auprès de la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP) d'un logement rue du Dahomey - Paris 11^{ème}.**

Mme MARIN présente la réservation de ce logement et apporte les précisions demandées par les organisations syndicales lors de la commission restreinte.

Le logement de type T1 et d'une superficie de 28,60 m², se situe rue du Dahomey dans le 11^{ème} arrondissement de Paris à proximité du métro Faidherbe-Chaligny. L'immeuble, de bâti ancien, comporte en tout 5 étages et 21 logements. Son accès est sécurisé et sa façade sera prochainement rénovée.

Le loyer brut est de 409 €, auquel s'ajoute une provision pour charge de 20%.

Le logement est conventionné en Prêt Locatif Social (PLS) et ouvre droit à l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Il est actuellement occupé et sera libéré début 2012. La réservation est proposée en droit de suite pour 25 ans, au tarif de 60 000 €.

La CRM d'Ile-de-France, consultée le 12 mai 2011, a émis un avis favorable à cette proposition.

Mme MAJORAL (SNAD-CGT) s'étonne de l'absence de mention de cet avis favorable sur le procès verbal de la CRM du 12 mai 2011.

Mme MARIN, présente lors de cette CRM, confirme que cette réservation a bien fait l'objet d'une présentation en séance et a reçu un avis favorable.

M. FRADET indique que le procès-verbal de la CRM concernée sera rectifié en ce sens.

En l'absence d'autres remarques, le président soumet au vote la délibération n° 4.

Votent pour : CFDT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

S'abstient : SNAD-CGT (explication de vote identique à celle de la délibération précédente).

La délibération n° 4 est adoptée : la réservation auprès de la RIVP d'un logement rue du Dahomey - Paris 11^{ème}, est approuvée.

• **Approbation de la passation d'une convention de réservation à titre gratuit et sans droit de suite auprès de la SNI pour 3 logements à Rosny-sous-Bois (93).**

Mme MARIN souligne la particularité de cette réservation auprès de la SNI, consentie à titre gratuit et sans droit de suite (réservation pour un tour), concernant 3 logements (1 T1, 1 T2 et 1 T3) situés à Rosny-sous-Bois.

La résidence achevée en 2011 offre un aspect et un environnement agréables, dans un quartier comprenant équipements et commerces. Elle se situe à proximité immédiate du RER et dispose d'une desserte routière satisfaisante. L'immeuble comporte 6 étages et 123 logements en tout. Les appartements concernés seront disponibles début décembre. Les loyers étant libres, aucun plafond de ressources ne s'applique.

Mme MARIN indique que cette offre, sans risque pour l'EPA, devrait permettre de vérifier l'attractivité de cette résidence pour les agents et rappelle que le service central s'est engagé dans la recherche active de nouvelles solutions de logement en Ile-de-France, visant à répondre aux besoins des agents affectés dans cette zone.

Mme CATALA (FO) exprime son approbation pour cette opération, dont le coût est neutre pour l'EPA et demande si la reconduction de telles opérations est envisagée.

Mme DANNA répond que le service central poursuit toutes les démarches utiles auprès de ses partenaires pour saisir l'ensemble des opportunités qui pourraient lui être offertes.

Le président soumet au vote la délibération n° 5.

Votent pour : CFDT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

S'abstient : SNAD-CGT (explication de vote identique à celle des délibérations précédentes, malgré la gratuité de cette réservation).

La délibération n° 5 est adoptée : la passation d'une convention de réservation à titre gratuit et sans droit de suite auprès de la SNI pour 3 logements à Rosny-sous-Bois est approuvée.

Le président propose dès lors d'examiner les points budgétaires et financiers de l'ordre du jour.

3. POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

• Approbation de la reconduction au titre de 2012 de l'indemnité exceptionnelle de fonction allouée aux agents contractuels de la Masse.

Le président rappelle que le Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel (CBCM) est opposé à une pérennisation de l'indemnité exceptionnelle de fonction allouée aux agents contractuels. Le vote de cette indemnité est ainsi soumis annuellement au CA.

La refonte prochaine du décret de l'établissement devrait permettre de clarifier la situation juridique des personnels contractuels employés par l'EPA et simplifier l'attribution de cette prime.

M. AVIT (SNAD-CGT), bien que favorable à cette indemnité, souhaiterait, au regard de la modicité de la somme, qu'elle soit entièrement prélevée sur le budget de l'établissement et non, pour partie, sur les locataires au titre des charges locatives.

Le président répond que toutes les dépenses sont exécutées sur le budget unique de l'EPA.

M. THOMAZO (UNSA Douanes), ajoute que cette indemnité pourrait être prise en charge par la DGDDI, par abondement de la subvention de l'EPA Masse.

Le président indique que, dans ce cas, la délibération n'aurait pas lieu d'être, car le CBCM opposerait un refus au paiement de l'indemnité sur un autre budget, conduisant ainsi à sa suppression.

Le président soumet au vote la délibération n° 6.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, Administration.

S'abstient : UNSA-Douanes

La délibération n° 6 est adoptée : la reconduction au titre de 2012 de l'indemnité exceptionnelle de fonction allouée aux agents contractuels de la Masse est approuvée.

L'abstention de l'UNSA-Douanes trouve son explication dans les propos de M. THOMAZO ci-dessus exprimés.

• Approbation de l'abondement du budget alloué à la passation du marché de travaux de la cité Trinité (Martinique).

Mme DANNA souligne que ce dossier est une parfaite illustration des difficultés parfois rencontrées en matière de passation de marchés publics.

Un premier avis d'appel public à la concurrence a été déclaré sans suite : le candidat pressenti, placé en redressement judiciaire, n'offrait pas toutes les garanties requises pour se voir confier la réalisation de ce projet. Les autres candidats présentaient des offres d'un montant très supérieur au budget prévu (1,05 M€).

Il est proposé de relancer le marché de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée et, afin de palier toute éventualité de surcoût au niveau de l'offre retenue, d'abonder de 300 000 € le budget initial.

En l'absence de remarques, le président soumet au vote la délibération n° 7.

Votent pour : CFDT, FO, SNCD, UNSA-Douanes, Administration.

S'abstiennent : SOLIDAIRES-Douanes, SNAD-CGT.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité : l'abondement du budget alloué à la passation du marché de travaux de la cité Trinité est approuvé.

• Approbation de la décision modificative n°2 du budget 2011.

Le président passe la parole à Mme MARIN qui rappelle que la Décision modificative 2 (DM2) a pour objectif de réactualiser les prévisions d'exécution du budget 2011, permettant d'élaborer le budget primitif (BP) de 2012 sur la base d'une estimation fine des dépenses et des recettes en fin d'exercice.

Deux évolutions majeures caractérisent la DM2 au budget primitif 2011 :

- la baisse des dépenses et des recettes d'exploitation en raison de la fin progressive du dispositif d'intermédiation ;
- la réduction significative des crédits de paiement inscrits au tableau de financement pour les opérations pluriannualisées, liée à une révision du calendrier de paiement de ces opérations et à un report de crédit important sur le BP 2012.

Le président formule trois remarques complémentaires :

1) Malgré une nette amélioration constatée ces dernières années, l'EPA présente toujours un retard important en matière d'investissements, notamment dans les opérations pluriannualisées ; pour diverses raisons (infructuosité des marchés notamment), il n'est pas possible de mobiliser la trésorerie de l'établissement au profit de l'investissement.

Une réflexion devra être engagée par la nouvelle direction visant la réduction des délais de réalisation des travaux et l'augmentation du nombre d'opérations concomitantes pour éviter ce type de situation.

2) Tant que le produit de la vente des immeubles cédés par France Domaine n'est pas effectivement versé sur le CAS (compte d'affectation spéciale), il n'est pas possible de débloquer, comme souhaité, la tranche conditionnelle de la Programmation Immobilière (PI) inscrite au BP 2011. La situation devrait rapidement évoluer, mais elle ne peut pas faire l'objet d'une formalisation dans la DM2 présentée au présent conseil d'administration.

Le président s'engage à informer les membres du conseil d'administration de l'affectation des crédits sur le CAS destinés à l'EPA.

3) Le président souligne enfin que les niveaux du compte de résultats et de la capacité d'auto-financement (CAF) de la DM2 sont très comparables à ceux de la DM1.

Il explique que les évolutions constatées en cours de gestion ne conduisent qu'à de micro-corrections qui ne modifient, en tout état de cause, pas les grands équilibres.

En l'absence de question des membres du conseil d'administration, le président soumet au vote la délibération n° 8.

Votent pour : CFDT, FO, SNCD, UNSA-Douanes, Administration.

Votent contre : SNAD-CGT, SOLIDAIRES-Douanes.

La délibération n° 8 est adoptée : la décision modificative n° 2 du budget 2011 est approuvée.

M. AVIT (SNAD-CGT) explique qu'ayant voté contre le budget primitif, il ne peut approuver la présente décision modificative.

Il en est de même pour SOLIDAIRES-Douanes.

• Approbation de programmation immobilière 2012.

Mme MARIN indique que la PI 2012 se caractérise par :

- une augmentation des demandes de travaux émises par les services régionaux (9,3 M€ pour 2012 contre 6,6 M€ en 2011, soit + 41%) ;
- une stabilité du niveau des demandes de travaux "urgents" (niveau A), d'un montant de 2,5 M€ pour la PI 2012, témoignant manifestement d'une amélioration de l'état des cités ;
- une augmentation des demandes de catégories B et C.

Au regard des besoins recensés, le niveau de trésorerie disponible (capacité d'auto-financement) pour 2012 permet de financer l'intégralité des demandes de niveau A (opérations relevant de l'obligation du bailleur en termes d'entretien du bâti et de sécurité des locataires).

Mme CATALA (FO) souhaiterait que la notion de sécurisation de l'accès des cités soit, par application du principe de précaution, étendue à l'enceinte extérieure des bâtiments.

Mme DANNA rappelle que ce sujet a déjà fait l'objet de discussions et qu'il convient de différencier sécurisation des accès aux immeubles et résidentialisation des cités, ce deuxième aspect ne revêtant pas un caractère prioritaire et restant très onéreux.

Le président convient que les travaux de sécurisation sont effectués au cas par cas et souvent consécutivement à des incidents, plutôt qu'a priori et de manière anticipée.

Il admet la pertinence d'une résidentialisation - à moyen terme - des cités exposées, mais il réaffirme cependant que les travaux de catégorie A (sécurité technique) demeurent prioritaires.

Dans l'hypothèse où le coût global des travaux de niveau A laisserait une marge financière suffisante pour mener d'autres interventions, un arbitrage pourrait être rendu en faveur de la résidentialisation de certaines cités.

Mme CATALA (FO) fait remarquer que la diminution du parc domanial devrait entraîner la diminution des travaux à réaliser, réduisant ainsi l'effort financier pour l'EPA.

Elle évoque la situation inquiétante de la cité de Montpellier où des incivilités sont commises et où plusieurs véhicules ont été incendiés.

Le président indique qu'il n'y a pas de divergence de fond et qu'il est nécessaire d'intervenir en cas de difficulté constatée dans l'une des cités du parc domanial. La résidentialisation ne s'impose toutefois pas dans l'ensemble des cités gérées par l'EPA.

M. REYNAUD (SOLIDAIRES-Douanes) intervient sur un autre aspect de la programmation immobilière. Il indique qu'il n'est pas opposé à la réalisation des travaux qui entrent dans les obligations réglementaires des bailleurs, mais s'inquiète de l'absence de démarche volontariste de protection de l'environnement.

Mme DANNA précise que certaines rénovations de façades et de fenêtres ont été réalisées dans l'esprit du "Grenelle de l'environnement" et cite en exemple les travaux réalisés à Romans-sur-Isère (Drôme) qui ont directement contribué à la diminution de la facture énergétique de la cité.

Le président s'interroge sur la possibilité de doter l'EPA d'un outil de mesure et de suivi de la conformité environnementale des cités Masse.

M. BORTOLOTTI (SNAD-CGT) évoque les difficultés rencontrées au Léman où une société, qui devait réaliser des travaux votés en PI à la "Villa du Coteau", a fait faillite. Il ne se satisfait pas de la réponse du service central sur une simple activation de l'assurance dans le cadre de la garantie décennale, et s'interroge sur la possibilité de recourir à une action en justice.

Mme DANNA indique qu'une action en justice est toujours possible, mais souvent longue, coûteuse et sans garantie.

Comme sollicité en commission restreinte, Mme PRADERE (CFDT) précise que le service régional de Bayonne a confirmé la signature du contrat avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) permettant le démarrage des travaux à la cité de Cambo.

Mme DANNA souligne à nouveau les aléas des procédures de marchés public et rappelle les difficultés objectives pour trouver les entreprises susceptibles d'intervenir et pour maîtriser ensuite les délais de mise en œuvre des travaux.

Le président soumet au vote la délibération n° 9.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, UNSA-Douanes, Administration.

S'abstient : SOLIDAIRES-Douanes,

La délibération n° 9 est adoptée : la programmation immobilière 2012 est approuvée.

• Approbation du BP 2012.

Le président invite Mme MARIN à présenter les principaux éléments du budget primitif 2012.

En préambule, Mme MARIN indique que le BP 2012, élaboré conformément à la méthode utilisée pour les précédents BP, présente les caractéristiques suivantes :

- des prévisions de recettes ajustées, avec la prise en compte de l'impact respectif de la sortie du dispositif de l'intermédiation et de la mise en œuvre du dispositif de récupération sur travaux (gain 2012 évalué à 87 500 €),
- une augmentation des loyers du parc domanial projeté à 2,5% (pour un montant de recettes évalué à 162 000 €) ;
- le versement d'une subvention d'exploitation doublée (1M d'€) au titre de 2012 ;
- une augmentation des principales charges d'exploitations (+1,5% pour les rémunérations des personnels contractuels et + 5% pour les assurances et les taxes) ;
- l'inscription de nouveaux crédits pour des réservations de logements (514 950 € pour 2012) ;
- la mise en place d'une réserve de crédits pour les travaux d'urgences non budgétisés dans la PI, d'un montant de 100 000 € ;
- une présentation du budget en deux volets, "tranche ferme" (crédits de paiement 2012 des opérations pluriannualisées et crédits de la nouvelle PI ordinaire) et "tranche conditionnelle" (apport potentiel du CAS) ;
- intégration des crédits de PI avec tranches de paiement pluriannuelles.

En complément, le président souligne la continuité de la situation financière de l'EPA entre 2011 et 2012. Le budget, équilibré en exploitation, dégage une capacité d'auto-financement (CAF) positive, qui, complétée par les produits de cession, doit permettre de mener une politique d'investissement ambitieuse.

Compte tenu d'un constat unanime de saine gestion financière de l'établissement sur les exercices écoulés, le président suggère que la présentation des documents budgétaires vise, pour l'avenir, une approche plus « économique » de la situation de l'EPA, sans imposer un descriptif détaillé de la variation de chaque compte.

Cette suggestion n'appelant pas de remarque, le président propose d'examiner spécifiquement la question de l'augmentation des loyers.

M. MARTEAU (CFDT) rappelle que sur ce sujet, déjà évoqué au cours des précédents CA, le président avait pris l'engagement de limiter l'augmentation des loyers du parc domanial au niveau de celle de l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

Il souhaite connaître les raisons qui ont poussé le service central à ne pas respecter cet engagement, puisque l'augmentation proposée ne correspond pas à l'IRL connu à la date du présent CA, soit celui du 3^{ème} trimestre de cette année.

Le président confirme sa volonté d'aligner l'évolution des loyers du parc domanial sur l'indice de référence officiel.

Toutefois, il précise que, la publication de l'IRL étant trimestrielle, son utilisation induit la fixation préalable d'un principe de gestion pour déterminer, dans le cadre des travaux préparatoires au BP, l'indice à retenir effectivement. Au cas présent, le service central ne disposait pas de la globalité des chiffres relatifs à l'année 2011 (IRL du 4^{ème} trimestre non encore publié) et a anticipé sur une évolution de l'IRL à plus de 2%. Cette projection justifie ainsi la proposition d'une augmentation des loyers de 2,5%.

Pour lever toute ambiguïté sur la construction des prochains BP, le président suggère que l'IRL publié pour le 3^{ème} trimestre de l'année en cours, serve de référence systématique à l'augmentation des loyers du parc domanial projetée au BP de l'année suivante.

Mme CATALA (FO) indique qu'au regard du contexte social actuel, elle souhaite un alignement de l'augmentation des loyers sur les derniers chiffres connus de l'IRL pour limiter cette augmentation à 1,9%.

M. REAL (SNCD) émet un avis favorable à la proposition du président.

M. MARTEAU (CFDT) et M. THOMAZO (UNSA-Douanes) approuvent également cette proposition.

M. REYNAUD (SOLIDAIRES-Douanes) intervient pour solliciter l'absence d'augmentation des loyers compte tenu du contexte social défavorable aux agents des douanes, évoquant notamment le gel des salaires et la récente réforme des retraites.

A l'issue des débats, le président propose, conformément à l'engagement pris lors du CA d'automne 2010, d'aligner l'augmentation des loyers sur l'IRL du 3^{ème} trimestre, à savoir 1,9% et de réajuster, sur cette base, les prévisions de recettes du budget primitif 2012.

Mme MARIN indique que, sur la base d'une augmentation des loyers du parc domanial ramenée à 1,9%, le montant des recettes d'exploitation s'élèvera à 7 264 500 M €, soit un différentiel de - 30 000 €.

Le président propose d'adopter le budget, sous réserve de l'accord des membres du conseil d'administration, sur la modification du taux d'augmentation des loyers fixée à 1,9% au lieu de 2,5%.

Le service central s'engage à adresser les documents modifiés aux participants dans les meilleurs délais.

M. THOMAZO (UNSA-Douanes) indique qu'il aurait préféré qu'il n'y ait pas d'augmentation, mais admet la cohérence d'ensemble du budget présenté. Pour ce motif, l'UNSA émettra un vote favorable à l'adoption du BP 2012.

Le président invite les participants à formuler d'autres remarques sur ce point de l'ordre du jour.

En l'absence d'intervention, il soumet au vote la délibération n° 10 actant d'une augmentation des loyers du parc domanial de 1,9%.

Votent pour : SNCD, FO , UNSA-Douanes, Administration.

Votent contre : SNAD-CGT, SOLIDAIRES-Douanes.

S'abstiennent : CFDT.

La délibération n° 10 est adoptée : le BP 2012 modifié est approuvé.

M. AVIT (SNAD-CGT) intervient pour expliquer le vote "contre" de son organisation. Il précise que le BP 2012 vise la mise en application de plusieurs mesures précédemment rejetées par le SNAD-CGT, concernant notamment la sortie de l'intermédiation et la mise en œuvre du dispositif de récupération sur travaux.

M. AVIT indique par ailleurs qu'il rejoint la position de SOLIDAIRES-Douanes visant à ne pas augmenter les loyers. Il ajoute que le doublement de la subvention d'exploitation n'est, pour le SNAD-CGT, qu'une contrepartie de la réduction de l'emploi public au sein de l'établissement public.

• **Remise aux domaines pour cession de la cité de Saint-Avold.**

A la demande du président, Mme DANNA rappelle les éléments de contexte de ce dossier.

La cité des douanes de Saint-Avold se compose de deux bâtiments d'habitation de 12 logements chacun et d'une grande superficie de terrain non bâti, à l'arrière de la cité.

La brigade de surveillance intérieure (BSI) de Saint-Avold est implantée dans l'un des bâtiments de la cité et dispose de 5 logements ainsi que du garage aménagé en rez-de-chaussée de l'immeuble.

La direction interrégionale envisage le déménagement de cette unité, car les locaux ne répondent pas aux normes de sécurité et de configuration requises, notamment dans le cadre de la nouvelle procédure de retenue douanière.

Cette cité est en sous-occupation chronique depuis plusieurs années (taux de présence actuel de 31%, dont 21% d'agents des douanes).

Le président invite les représentants du personnel à émettre leurs observations.

Mme PRADERE (CFDT) précise qu'elle connaît bien la cité de Saint-Avold et souhaiterait savoir à quelle échéance et dans quelles conditions le déménagement de la BSI est censé s'effectuer. Elle est surprise par le caractère d'urgence donné à cette cession, dans la mesure où l'éventualité d'une remise avait déjà fait l'objet d'un examen en 2009 et avait été écartée.

Mme PRADERE souligne en outre que la mise aux normes des locaux de la BSI de Saint-Avold lui semble s'inscrire dans une problématique plus globale de conformité des locaux douaniers sur l'ensemble du territoire.

Mme PRADERE attire l'attention du président sur l'important turn-over constaté dans cette région, la cité de Saint-Avold permettant de loger la plupart des jeunes agents mutés dans la circonscription.

Enfin, elle souligne que les travaux de réfection de la façade, initialement programmés à la PI de 2010 pour un montant de 100 000 € n'ont jamais été réalisés, travaux qui permettraient de rendre la cité plus attractive.

Mme DANNA admet qu'en 2009 le projet de cession de cette cité avait été examiné, puis abandonné.

Les travaux n'ont pu être engagés car la DGDDI, attributaire des 5 logements occupés par la BSI, a indiqué qu'elle n'assumerait pas la quote-part du montant des travaux, lui incombant au titre de l'occupation de ces locaux.

Mme DANNA indique que cette position accrédite l'hypothèse du déplacement programmé de la BSI de Saint-Avold vers d'autres lieux.

Mme DANNA ajoute enfin que le service central a visité la cité des douanes de Saint-Avold et a pu constater que les travaux à engager ne comportaient pas de caractère d'urgence.

Mme CATALA (FO) demande quel est l'intérêt d'envisager un déménagement si des travaux sont envisagés à moyen terme.

M. MARTEAU (CFDT) craint que cette opération de déménagement de la BSI soit très coûteuse (frais de déménagement - loyer supplémentaire) et s'interroge sur la pertinence de cette cession.

Le président rappelle que le taux d'occupation de la cité est particulièrement faible (30%) et que le coût d'entretien de ces bâtiments pèsera à terme sur le budget global de l'EPA.

M. THOMAZO (UNSA-Douanes) demande à ce que la cession soit examinée en conseil d'administration non dès la signature du bail pour de nouveaux locaux, mais à partir de l'installation matérielle de la brigade dans les lieux.

Mme PRADERE (CFDT) demande au président s'il dispose d'informations sur le déménagement de la brigade.

Le président répond que plusieurs pistes sont à l'étude et que la recherche de locaux devrait prochainement aboutir.

Il consent cependant à prendre en considération l'absence de calendrier précis concernant le déménagement de la BSI et propose de reporter l'examen de ce point dès lors que le déménagement de la BSI sera effectivement réalisé.

M. KARPOUZOPOULOS (SNAD-CGT) souhaite savoir si, indépendamment du ravalement de la façade, des travaux sur crédits en réserve pourraient être envisagés dans certains logements vacants afin de rendre la cité plus attractive.

Le président indique que cela est inopportun, dans la mesure où la BSI est vouée à déménager et que la remise de la cité est directement liée à ce déménagement. Les crédits initialement votés pour la réfection des façades ont par ailleurs été redéployés.

A l'issue des débats, le président propose d'examiner le point suivant de l'ordre du jour.

• Remise aux domaines pour cession d'un pavillon de la cité de Kourou.

Mme DANNA indique qu'un pavillon situé à Kourou a été partiellement détruit lors d'un incendie accidentel en 2006.

En dépit de travaux de sécurisation, le pavillon fait très souvent l'objet d'intrusion de squatteurs. Compte tenu du montant prohibitif des réparations à effectuer pour la rénovation de ce pavillon et au regard des faibles besoins en logements constatés à Kourou, la CRM concernée s'est prononcée favorablement pour la remise aux domaines de ce pavillon.

Le président interpelle les représentants des personnels sur ce point.

Mme MAJORAL (SNAD- CGT) souhaite savoir si l'EPA a perçu une indemnisation de l'assurance suite à la déclaration de ce sinistre et quel en est le montant.

Mme DANNA répond affirmativement précisant qu'une partie de l'indemnisation a été immédiatement versée ; l'autre partie serait à percevoir après travaux en cas de rénovation.

M. AVIT (SNAD-CGT) demande si la somme allouée par l'assurance entre dans le budget global de l'EPA ou si elle peut être directement affectée à des réservations de logements en Guyane.

Mme DANNA répond que toutes les sommes perçues par l'établissement sont mutualisées.

Le président rappelle que des travaux de transformation de locaux administratifs en logements pourraient être réalisés à Saint Georges de l'Oyapock, suite au déménagement de la brigade et du bureau de douane historiquement installés dans le bâtiment attenant à la cité douanière.

Mme DANNA indique qu'il est envisageable d'inscrire cette opération en DM1.

Une étude a d'ores et déjà été menée par le service régional de Guyane et une enveloppe de 300 000 € pourrait être consacrée à ce réaménagement.

Le président soumet au vote la délibération n° 11.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité : la remise aux domaines d'un pavillon de la cité de Kourou est approuvée.

• **Admissions en non valeur (ANV).**

Mme DANNA présente le dossier des admissions en non valeur qui concerne 6 agents débiteurs.

Les CRM compétentes (IDF et Guyane) se sont prononcées en faveur de l'acceptation des demandes soumises à leur examen et le CBCM a émis un avis conforme sur les dossiers présentés.

Cette précision ayant été sollicitée en commission restreinte par les organisations syndicales, Mme DANNA indique que ces admissions en non valeur sont prononcées sans suivi (agents décédés ou à l'étranger), exceptée celle qui concerne Mme RAMOS, partie depuis 2005 à l'étranger (créance de 1 779,72 €), qui pourra faire l'objet d'une attention particulière de l'agence comptable centralisée (ACC).

Le président rappelle que le montant total des ANV présentées s'élève à 12 336,47€.

En l'absence de remarques, le président soumet au vote la délibération n° 12.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

La délibération n° 12 est adoptée : l'admission en non-valeur de créances pour un montant de 12 336,47 € est approuvée.

• **Remise gracieuse.**

Mme DANNA présente le dossier de remise gracieuse partielle accordée à Mme ABSALON, agente décédée, pour un montant de 404,02 €.

La CRM compétente s'est prononcée en faveur de l'acceptation de la demande et le CBCM a émis un avis favorable.

Le président soumet au vote la délibération n° 13.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES-Douanes, UNSA-Douanes, Administration.

La délibération n° 13 est adoptée : la remise gracieuse d'une créance pour un montant de 404,02 € est approuvée.

II - POINTS D'INFORMATION

Le président propose d'examiner les points d'information portés à l'ordre du jour, sujets qui ne donnent pas lieu à délibération.

• **Organisation des services**

Fin du resserrement du réseau comptable au sein de l'agence comptable centralisée (ACC) avec le rapatriement des comptabilités secondaires des Antilles (Martinique / Guadeloupe / Guyane).

Mme DANNA informe les membres du conseil d'administration de l'achèvement du resserrement du réseau comptable, avec le transfert de l'agence comptable secondaire (ACS) de Guyane à la fin du mois d'octobre dernier.

Création du CT-CHS EPA Masse.

Mme DANNA revient aussi sur les élections au comité technique EPA Masse (CT EPA Masse) – ayant eu lieu le 20 octobre 2011 – et indique que le secrétariat général ministériel, via le bureau A3 de la DGDDI, impose la mise en place un comité hygiène et sécurité (CHS) au sein de l'établissement. La composition de ce CHS sera précisée par arrêté.

La première réunion du CT et du CHS-EPA sera l'occasion d'examiner le projet de règlement intérieur de ces instances.

• Points budgétaires et financiers.

Renonciation à la réservation auprès de la RIVP d'un logement rue Louis Blanc - Paris 10^{ème}.

Mme MARIN indique que ce projet de réservation a été abandonné, au motif que l'appartement, situé en étage élevé dans un immeuble, ne comporte pas d'ascenseur, précision que n'avait pas apporté le bailleur lors de la présentation du logement.

La CRM d'Ile-de-France a approuvé cette décision et les fonds dégagés ont intégralement été reportés sur le programme de réservation de Clichy-Batignolles où le nombre de logements initialement réservés a été porté de 18 à 20.

Moratoire d'un an accordé au CA du 19 novembre 2010 pour la remise de la cité des Rousses (39).

Mme MARIN annonce que le taux d'occupation de cette cité atteint désormais 50% et qu'en conséquence, la remise aux domaines pour cession est sans objet à la date du CA.

• Point d'information complémentaire relatif à la cité de la Joliette (Marseille).

Le président rappelle qu'un marché d'études comprenant plusieurs volets (estimation des besoins et redistribution des logements, faisabilité des travaux, implantation d'une crèche, montage financier pour un éventuel bailleur dans le cadre de la passation d'un bail emphytéotique) a été confié à la société SOREC qui a conduit et, désormais, achevé la phase de diagnostic.

Le plan de rénovation des bâtiments G et K de la Joliette, dont le coût est aujourd'hui estimé entre 4 et 6M d'euros, a initialement été élaboré en tenant compte des besoins en logements de l'EPA mais également en intégrant une participation financière conséquente d'autres administrations, notamment l'ALPAF, dans le cadre d'une réservation massive.

Le désengagement complet et récent de l'ALPAF dans ce projet, rend caduque la viabilité du projet d'ensemble tel que conçu au départ.

Sur l'invite du président, Mme DANNA présente succinctement les conclusions rendues par la SOREC dans son diagnostic :

- des obstacles juridiques et techniques rendent impossible la création d'une crèche en RDC ;
- un plan de réaménagement modifiant la distribution des appartements actuels a été présenté. 80 logements fonctionnels pourraient être créés, en lieu et place des 72 actuels ;
- l'estimation du coût de la rénovation des deux bâtiments (environ 4-6 M d'€) est très inférieure à celle chiffrée par la DPAEP en 2008 (9M d'€) ;
- la SOREC conclut, sur un plan purement technique, à la viabilité de l'opération pour un bailleur social.

Mme DANNA précise que l'ALPAF justifie son désengagement pour deux motifs liés : d'une part, l'association a récemment réservé 50 logements au cœur de Marseille et, d'autre part, décidé d'arrêter sa politique de réservation suite à la réduction du budget de l'action sociale du ministère au cours de cet exercice.

M. REYNAUD (SOLIDAIRES-Douanes) intervient pour dénoncer le manque de synchronisation entre l'ALPAF et l'EPA et s'étonne que les réservations prises n'aient pas tenu compte du projet de rénovation de la Joliette pourtant annoncé.

Mme DANNA indique que la réservation de 50 logements évoquée fait référence à un projet initié de longue date dont l'aboutissement est en fait récent.

Mme CATALA (FO) souhaite préciser que cette situation confirme, de son point de vue, le caractère aléatoire des partenariats entre organismes.

Mme DANNA rappelle que la mise en œuvre d'un partenariat avec l'ALPAF a permis d'éviter la cession des cités de Toulon et de la Seyne-sur-Mer

Mme DANNA indique, qu'au cas présent, les seuls besoins de l'EPA ne suffisent pas à justifier la rénovation de ces bâtiments.

Le contrôleur financier pourrait par ailleurs s'opposer à la participation financière de l'EPA dans un projet ne répondant pas à l'objet social de l'établissement et n'étant pas fondé sur des besoins avérés.

Le président évoque quelques pistes possibles :

- la rénovation des bâtiments G et K est envisageable mais, compte tenu de l'insuffisance des besoins « douaniers », celle-ci aboutirait à l'entrée massive de locataires tiers ;
- un redécoupage des contours de la cité peut être examiné, mais celui-ci nécessiterait de lourdes interventions pour isoler les bâtiments « tiers » des bâtiments « douaniers » ;
- l'ajournement de la rénovation des bâtiments G et K peut être envisagé, permettant à l'EPA de rechercher d'autres partenaires.

Le président propose qu'un groupe de travail se réunisse rapidement pour décider de la suite à donner à ce dossier.

Mme DANNA rappelle que 2 M€ sont actuellement budgétisés pour réaliser cette opération. Ces crédits, en cas d'ajournement de l'opération, pourraient être avantageusement redéployés sur d'autres projets.

Mme DANNA précise que l'ensemble des documents du dossier, y compris ceux transmis par la SOREC sont disponibles au service central.

Le président conclut sur ce sujet et annonce la distribution d'un document relatif au bilan des cessions.

Il invite les représentants du personnel à formuler d'éventuelles questions ou remarques, complémentaires à l'ordre du jour.

M. REYNAUD (SOLIDAIRES-Douanes) évoque la réalisation des travaux des cités de Modane (démolition des pièces humides) et de Montmélian (changement des boiseries et des fenêtres).

Il indique que les travaux devaient être lancés au mois de décembre, mais il semblerait qu'une concertation entre l'entreprise chargée des travaux et la CRM de Chambéry ait eu lieu. Certains locataires ont en effet manifesté leur inquiétude compte tenu de l'entrée dans l'hiver (ouverture des fenêtres en période froide). Un compromis aurait été trouvé : les locataires ayant une solution de repli faisant réaliser les travaux dès le mois de décembre ; ceux sans solution de relogement, sollicitant un report des travaux au printemps.

SOLIDAIRES-Douanes souhaiterait que cet accord soit validé par le présent CA.

Mme DANNA répond que le report des travaux n'est pas envisageable compte tenu du surcoût que ce report engendrerait au niveau du marché. Par ailleurs, la durée des travaux n'excède, dans les faits, pas plus de quelques heures.

Mme DANNA précise par ailleurs que les locataires qui n'autoriseraient pas l'entreprise à intervenir dans leur logement seraient privés de l'installation de fenêtres neuves.

M. REYNAUD indique que l'entreprise a mentionné un délai d'intervention de deux jours par appartement pour la réalisation des travaux à Montmélian, et de 15 jours pour ceux de la cité de Modane.

M. LAMBERT, président de la CRM de Chambéry, présent au CA, fait part d'une réunion qui s'est tenue avec les organisations syndicales, suite à la pétition des locataires, déposée dans le cadre de la réalisation des travaux. Cette réunion avait pour but de vérifier l'adéquation entre le calendrier prévu pour la réalisation des travaux et les desiderata des locataires. Le problème est d'ores et déjà résolu à la cité de Modane. Les travaux débuteront en janvier et dureront plusieurs mois.

L'entreprise chargée des travaux de la cité de Montmélian s'est engagée à respecter des délais raisonnables (fenêtres enlevées et remplacées dans le même temps). Ces travaux sont soumis aux contraintes du marché public et ne débuteront que le 14 novembre 2011.

Mme DANNA rappelle qu'il est préférable d'effectuer des travaux d'isolation avant l'hiver et de ne pas attendre le printemps pour bénéficier d'un coût de charges réduit.

Le président demande aux représentants élus s'ils souhaitent aborder d'autres sujets.

Mme CATALA (FO) intervient pour remercier Mme DANNA et ses équipes pour le travail effectué pendant son mandat à l'EPA et insiste sur la qualité des échanges entretenus pendant ces quelques années.

Le président joint ses remerciements à ceux de Mme CATALA et partage les éloges formulées.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les participants et lève la séance à 12h05.

La secrétaire,



M. MARSCHALL DEVESA

Le président,



J. FOURNEL

La secrétaire-adjointe,



M.J CATALA

DÉCLARATION LIMINAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA MASSE DES DOUANES DU 4 NOVEMBRE 2011

Monsieur le Président,

Vous nous convoquez aujourd'hui afin de délibérer entre autre sur le budget 2012 de l'EPA MASSE des DOUANES.

A la lecture de celui-ci nous constatons une hausse prévue de loyer de + 2,5 %.

Pour l'UNSA DOUANES il est inadmissible en cette période de crise et de gel pluriannuel du traitement des fonctionnaires de demander, une fois de plus, aux locataires de supporter un effort financier aussi important alors que l'indice de revenu des loyers pour les trois premiers trimestres est inférieur à 1,8 %.

Concernant le compte d'affectation spéciale, l'UNSA Douanes, s'interroge des démarches que vous avez effectuées pour récupérer la totalité du montant des cessions et réitère sa demande, mainte fois formulée, d'avoir un retour de 100% comme certaines administrations l'ont obtenu. D'autant que les bâtiments remis sont l'héritage de la Masse des Douanes, et non des bâtiments administratifs.

Enfin, nous tenons à remercier la directrice de l'EPA Masse, Madame DANNA, appelée à d'autres fonctions, pour son travail et son implication au sein de l'EPA Masse.



DÉCLARATION PRÉALABLE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA MASSE DU 4 NOVEMBRE 2011

Monsieur le Président,

Ce dernier conseil d'administration de l'EPA Masse des Douanes de 2011 se tient dans un contexte de restrictions en tout genre et d'austérité budgétaire.

Cette crise économique n'épargne personne et particulièrement les plus fragiles d'entre nous (comme les retraités, veuves et veufs et les agents en maladie). En guise d'aide, notre premier ministre nous annonce une cure d'austérité. Au menu : gel des salaires sur plusieurs années, pouvoir d'achat en baisse continue, baisse du niveau des pensions, augmentation des prélèvements sociaux, sans oublier l'inflation galopante des produits alimentaires de première nécessité et énergétiques. D'ailleurs ce dernier poste justifie à lui seul de ne pas augmenter la redevance d'occupation pour l'année 2012. Pendant ce temps-là, la nomenclature politique, passée sous les fourches caudines des tout puissants marchés financiers, continue à faire des cadeaux au monde des affaires et de l'actionariat, en proposant la règle d'or budgétaire.

Les instances européennes ne se privent pas quant à elles de montrer la voie, en restreignant les aides financières destinées aux organismes humanitaires (Restos du Cœur, Secours Populaire...).

Notre gouvernement n'est pas en reste et multiplie lui aussi les restrictions budgétaires sous couvert de la crise systémique bancaire. L'une des dernières attaques en règle sur la mutualité française est la mise en place d'une taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) solidaires et responsables, avec un taux d'imposition revu à la hausse. Contrairement à ce qu'avance ce gouvernement, certaines mutuelles répercuteront cette taxe supplémentaire sur les cotisations de leurs adhérents. C'est ce qu'a décidé la MGEFI hier lors de son assemblée générale, en votant une augmentation de 3,5% des cotisations. Ce sont les ménages qui, une fois de plus, devront faire des sacrifices suite à cette décision gouvernementale unilatérale.

D'ailleurs il n'est pas étonnant de voir qu'aujourd'hui un peu moins de 15% de la population française vit au dessous du seuil de pauvreté.

Plus proche de nous, la menace de la réduction de la subvention d'État pour l'Œuvre des Orphelins des Douanes va dans ce sens du moins social. On retrouve là toute la logique froidement budgétaire et financière qui ne doit pas être la ligne directrice des œuvres sociales, auxquelles nous sommes, à la CGT, viscéralement attachés.

Pour la CGT, dans ce contexte économique et social mis à mal par l'incurie des boursiers et des financiers mondiaux, l'ensemble des organismes sociaux doit être épargné afin de protéger les populations les plus défavorisées. Ces organismes sont les seuls à même de préserver un ciment social et de combattre les inégalités entre les populations, les générations et les territoires.

Notre Masse des Douanes n'est pas épargnée par cette logique de destruction ultra-libérale. Le chantage inacceptable du versement de la subvention ministérielle en échange de la réduction des effectifs du réseau ordonnateur, RGPP oblige, la fin de l'intermédiation entre les locataires et les bailleurs, la mise en œuvre du nouveau dispositif de récupération sur travaux, l'augmentation inconsidérée des loyers du parc domanial pour 2012 ne sont que de tristes exemples parmi tant d'autres d'une régression sociale sans précédent, subie unilatéralement par les locataires.

Et comme si la spoliation des 8 M€ provenant de la vente des cités entre 1998 et 2004 ne suffisait pas, certains préfets n'hésitent pas à faire main basse sur l'argent qui doit revenir intégralement à la communauté douanière. Cette somme, estimée à environ 1,5 M€, nous servirait bien aujourd'hui à l'entretien de certaines cités douanières, patrimoine que vous cherchez à dilapider.

Contrairement à l'auto-satisfecit affiché par les responsables du service central, le SNAD CGT ne peut valider un projet de budget construit sur le dos des locataires et qui s'inscrit dans la continuité du dépeçage des cités douanières. Alors que l'EPA Masse devrait plus que jamais jouer ce rôle social face à la crise, la politique financière proposée pour l'année 2012 poursuit la vente des bijoux de famille.

Pour se loger à moindre coût, faudra-t-il que les agents eux aussi investissent dans une caravane ?

Pour conclure, le SNAD CGT exige que soit retirée de l'ordre du jour la délibération n° 11, à savoir la remise au domaine pour cession de l'ensemble immobilier de St Avold (Moselle), sans qu'une étude sérieuse ne soit menée. Nous revendiquons qu'en préalable, la situation administrative de la BSI de St Avold soit réglée et qu'il soit enfin tenu compte de l'expression des élus représentants du personnel mais également de la voix des locataires dans un contexte économique et social très dur pour cette région. Le SNAD CGT ne se place pas dans une logique financière à court terme, mais dans une logique humaine de logement social.

Si le président du conseil d'administration de l'EPA Masse des Douanes a été capable de revenir sur sa voix prépondérante en appliquant un moratoire salvateur pour la cité des Rousses, il lui reste à nous prouver qu'il peut réitérer son geste pour la cité de St Avold.

Les représentants élus du personnel
SNAD-CGT



UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
FORCE OUVRIÈRE

Conseil d'Administration de l'EPA Masse

4 novembre 2011

Déclaration Préalable

Monsieur le Président,

Depuis votre prise de fonction à la tête de L'EPA MASSE, cet établissement a subi de nombreux changements et a régulièrement été secoué par de profonds bouleversements à l'instar des secousses que ressent régulièrement notre Administration.

Certains diront que l'Etablissement ne s'est jamais aussi bien porté et d'autres que son patrimoine et sa mission ont été réduits à sa portion congrue.

Pour l'USD-FO, force est de constater que le parc domanial s'est significativement appauvri, que nos collègues qui œuvrent pour l'EPA ont toujours plus de tâches, tout en étant de moins en moins nombreux, que les loyers, loin de stagner, ont progressé plus vite que nos salaires.

Votre mission a été exécutée en tout point, conformément aux directives ministérielles.

On vous donne cependant acte de la mise en œuvre des travaux indispensables au maintien des cités qui nous restent et d'une politique de réservation volontaire.

Aussi, notre analyse sur les modifications apportées à la fois sur l'entité que constitue cet Etablissement comme celles effectuées sur son fonctionnement, ne nous autorise pas à faire preuve, en aucune manière, d'un optimisme béat.

A contrario, notre réalisme nous inspire de fortes inquiétudes sur les futures orientations.

Cette vision est en effet étroitement liée au contexte social, aux dégradations des conditions de gestion, comme aux contraintes formelles imposées dans le fonctionnement de l'Etablissement :

Les contraintes formelles passent par le respect des règles des marchés publics (charge très lourde pour les gestionnaires) et sont souvent de nature à retarder la mise en œuvre des travaux sans apporter la garantie de la qualité en contrepartie.

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Téléphone : 01.47.70.31.21 - 01.45.23.43.18 ■ 01.48.24.33.96

Adresses e-mail : fo.douanes@wanadoo.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info



UNION SYNDICALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

FORCE OUVRIÈRE

La dégradation des conditions de gestion a été mise en place dès la réduction des effectifs de l'EPA, elle vient s'amplifier par la réorganisation des services et nous craignons intensément que cette machine, qui a mis du temps pour devenir aussi précise que le souhaitent l'Inspection des services et les organismes vérificateurs du ministère, ne soit gravement enrayée par le manque de moyens humains et matériels pour assurer son bon fonctionnement.

Le contexte social Compte tenu de la forte dégradation du pouvoir d'achat des agents, les plus démunis d'entre eux sont confrontés à de grandes difficultés. La présence des retraités et des jeunes agents dans nos cités, traduit clairement cette situation. C'est pourquoi nous rappelons ici notre attachement aux valeurs sociales et de solidarité qui ont toujours motivé nos orientations et attirons votre attention sur la nécessité de considérer avec soin les situations individuelles avant de prendre certaines décisions. Il faut en effet savoir parfois sortir du carcan arbitraire de notre règlement. Les douaniers qui vivent dans nos cités préféreraient sans nul doute voir se mettre en place la France des propriétaires de leur logement, comme annoncée en 2008. Si les retraités restent dans les cités douanières, cela ne relève ni de mauvaise volonté, ni de manque de considération pour les actifs, mais tout simplement d'un choix que certains n'ont pas pu faire.

Il serait peut être de bon aloi que nous repensions ensemble cette problématique lors de nos échanges à venir.

Par ailleurs, un point de l'ordre du jour de ce CA, est également de nature à soulever notre désaccord; il s'agit, comme vous l'aurez compris, du taux d'augmentation des redevances d'occupation.

Ce taux a été évalué par le service central à 2.5%. Or, force est de constater que les valeurs INSEE annoncent 1.90% au 3ème trimestre 2011, pour les augmentations dans le parc locatif. Ainsi les fonctionnaires locataires de la Masse, dont les salaires stagnent depuis des lustres, devraient faire un effort plus important que les autres locataires. Nous nous permettons de vous rappeler que si notre politique de travaux a été très active, le pourcentage de rattrapage sur ces travaux a déjà généré une augmentation non négligeable des loyers pour les occupants.

Pour l'USD-FO, se limiter à une augmentation reposant sur les données INSEE serait à notre sens une décision de sagesse et non critiquable en matière de gestion.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Président, que nos positions ne sont en rien dogmatiques et que les intérêts de l'EPA nous tiennent particulièrement à cœur, car ils constituent la garantie d'un accueil pérenne pour les agents. Nous espérons donc que vous saurez entendre notre requête, dans l'intérêt bien compris d'un juste équilibre entre les revendications des locataires et les impératifs de gestion de l'EPA.

Merci de votre attention
Les représentants de l'USD-FO

46, Rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

T : 01.47.70.31.21 - 01.45.23.43.18 F : 01.48.24.33.96

Adresses e-mail : fo.douanes@wanadoo.fr - sncd.siege@douane.finances.gouv.fr

Sites Internet : www.fodouanes.fr - www.sncd.info



Dépêche 1593

Déclaration liminaire au conseil d'administration de la masse

4 novembre 2011

Monsieur le président,

Nous sommes réunis ce jour pour le deuxième conseil d'administration de la masse de l'année 2011 et certains points prévus à l'ordre du jour appellent quelques commentaires.

La délégation CFDT s'étonne d'une énième cession de cité dans une région déjà fortement touchée par des remises successives aux domaines et de multiples réorganisations. Il semblerait même que le retour du produit de la vente de certaines cités ne soit pas tombé dans l'escarcelle de l'établissement, mais dans celle de préfets trop zélés!

Peut-être devrions-nous nous interroger davantage? Les élus du personnel ont-ils toutes les cartes en main ou conserveriez-vous quelques atouts dans votre manche? Nos collègues de la direction régionale de Metz se posent bien des questions quant à la pérennité de leurs services, en surveillance comme en opérations commerciales.

Comment pourrait-il en être autrement lorsqu'ils apprennent que la seule cité subsistant en Moselle-Est et pouvant potentiellement satisfaire l'hébergement de plus de quarante douaniers est sur la sellette?

La CFDT vous avait demandé il y a quelques années une cartographie douanière précise afin d'anticiper dans la réservation, l'achat voire les cessions de cités de la masse des douanes. Il paraissait judicieux que les personnels puissent mettre en corrélation les services et l'habitat douaniers. Notre demande était restée lettre morte à ce jour.

Plus largement, nous sommes inquiets quant aux critères d'occupation que vous retenez.

Depuis l'ouverture aux agents des finances, et d'ailleurs le savent-ils par le biais de publicités suffisantes, le taux d'occupation de 50% de douaniers actifs s'entend agents du MINEFE compris.

Ce critère ne serait-il pas en passe d'évoluer au profit d'une politique de rigueur budgétaire très en vogue depuis l'été dernier?

Le budget primitif tel qu'il nous est présenté est légèrement excédentaire, de nouvelles demandes d'amélioration des logements sont formulées, celles relevant de l'obligation du bailleur également.

Preuve en est que les commissions régionales de la masse prennent l'entretien et par là-même la pérennité des cités très au sérieux. Ils ont à cœur le bien-être des locataires. Ne leur donnons pas tort en cédant des cités à tour de bras et parfois dans la précipitation.

Enfin, en ce dernier conseil d'administration dirigé par un service central dans cette composition, permettez-nous de saluer les actions menées ces trois dernières années par l'actuelle directrice avec laquelle les échanges ont été riches et ont permis une évolution positive de l'EPA masse et une amélioration sensible des conditions d'hébergement de nos collègues.

Paris, le 4 novembre 2011



Conseil Administration MASSE DU 4 NOVEMBRE 2011

Déclaration Préalable

Monsieur le Président,

Tout d'abord, Solidaires Douanes tient à vous remercier du choix imposé de la date de ce Conseil d'administration, qui, par un malencontreux hasard, coïncide avec les derniers dépouillements des élections professionnelles.

L'ordre du jour est un grand classique de saison, même si l'on reconnaît un effort non négligeable en matière de réservations de logements en région parisienne.

Pour l'essentiel, à savoir le budget, rien de nouveau sous le soleil :

- la subvention : elle est certes doublée à un million d'euros, mais nous n'oublions pas qu'il s'agit du fruit d'un marchandage que nous n'avons pas accepté et que nous n'acceptons toujours pas, qui a consisté à troquer des emplois contre quelques euros. En outre, l'inflation n'est pas prise en compte pour 2012 ;
- les augmentations de loyer : après vous être vanté d'une quasi-stagnation l'an dernier, vous revenez à vos bonnes vieilles habitudes d'augmentations nettement supérieures à celles des bailleurs sociaux. En outre, ces 2,5% de hausse des loyers sont à mettre en regard de la baisse des traitements des agents (gel du point d'indice et hausse des cotisations retraite), ce qui les rend d'autant plus inadmissibles ;
- pour tout arranger, la machine infernale que vous avez imposée sur la récupération des travaux grève un peu plus le pouvoir d'achat des locataires de la Masse ;
- la présentation du budget 2012 se félicite aussi de la fin de l'intermédiation : pour Solidaires Douanes, cela correspond à l'abandon d'une mission sociale par laquelle la Masse était informée d'éventuelles difficultés de ses locataires et pouvait alors intervenir, ce qui ne sera dorénavant plus possible.

Et puisqu'on parlait d'élections, le bilan de votre premier quinquennat à la présidence de l'EPA est en parfaite cohérence avec celui de votre rôle de DG des Douanes : réformes, réformes et encore réformes. On ne pourra pas être exhaustif, mais rappelons vos plus grandes fiertés qui sont aussi les plus bas coups portés aux locataires : suppression du secours de masse, fin de la péréquation, centralisation des comptables et des ordonnateurs, remises massives aux domaines etc... Un modèle que les promoteurs de la RGPP ne renieraient pas !

En ce qui nous concerne, les craintes que nous exprimions quant à l'avenir de l'établissement ne sont toujours pas éteintes : les menaces énoncées dans le rapport d'audit de l'IGF planent toujours comme une épée de Damoclès, mais nous continuerons à nous battre pour garantir la pérennité de l'établissement.

